

Bulletin d'information de l'association Agir pour le Plateau des Etangs : Janvier à Mars 2020

Le 8 Avril 2020

Le mot de la Présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Si chaque jour qui passe, dans ces temps de crise sanitaire, nous rappelle le tragique de notre condition humaine, il nous permet aussi de ressentir en conscience une nouvelle réalité collective, de la créer ensemble, par un retour aux essentiels de la vie, capable d'apporter du positif dans le monde de demain. Ainsi, je veux croire que le verbe « être » prendra le pas en cette période de confinement sur le verbe « avoir » et qu'ainsi le futur déconfiné demeurera.

Dans ce combat qui est le nôtre, l'indifférence est, comme le silence, notre pire ennemi et le meilleur allié des promoteurs. En parlant des éoliennes, cette indifférence se traduit quelques fois par des affirmations péremptoires comme : « *On en entend plus parler !* », « *Ça se fera pas !* » ou encore « *De toutes façons, ils feront bien ce qu'ils voudront !* ». Au contraire, l'affirmation : « *C'est pas quand elles seront là qu'il faudra commencer à gueuler !* » a notre préférence car elle incite à l'engagement.

En effet, dans notre lutte, les projets éoliens ne sont pas un leurre. De nouveaux projets sont même apparus en Corrèze depuis notre dernier bulletin d'information. Plus encore, de nouvelles règles dérogatoires favorables aux promoteurs ont même été adoptées fin mars !

Pour empêcher la défiguration de notre campagne au seul nom de l'intérêt financier de quelques-uns, il faut agir maintenant. Nous devons agir, avec bon sens, pour la protection du bien commun et de nos besoins fondamentaux (équilibre écologique, ressource en eau, bien vivre), travailler chaque jour au développement de notre territoire sans que le financier ou l'économique ne remplace l'HUMAIN et son AVENIR, qui doit être au cœur de nos préoccupations et de nos décisions.

Cathy

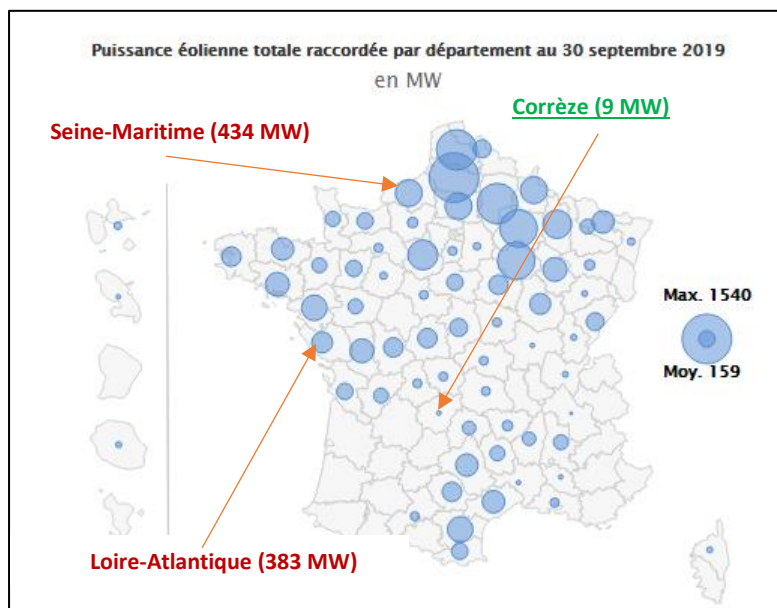
Pour enrichir la réflexion et intensifier l'action, n'hésitez pas à nous remonter les nouvelles dont vous avez connaissance sur les projets éoliens potentiels ou en cours près de vos lieux de vie et également sur les sujets généraux se rapportant à la préservation de notre environnement.

Dans ce bulletin d'information, nous présentons les événements de janvier à mars 2020 :

- les **actions réalisées par l'association** depuis le précédent bulletin d'information,
- le **suivi des projets éoliens locaux**,
- le suivi des autres **projets dans le département**
- des informations sur **les nouveaux projets**,
- des **extraits de revue de presse**
- des **éléments d'actualité récente**.

▪ Actions réalisées

Evolution des projets éoliens au 1^{er} mars 2020



En Corrèze¹, au 5 mars 2020, nous dénombrons au moins **35 projets** éoliens en cours sur **50 communes**, représentant **196 éoliennes industrielles** à l'étude.

Cette situation inédite et alarmante n'est pas inéluctable. **Depuis 10 ans, quand les habitants ou les élus ont marqué leur désapprobation, ces projets ne se sont pas concrétisés dans le département.**

Fin septembre 2019², la Corrèze (9 MW) est parmi les départements les plus épargnés par l'éolien terrestre juste après l'Isère (3 MW) et, bien sûr, hors les départements

qui restent totalement indemnes. Si les projets en cours de réalisation potentielle devaient voir le jour (soit au moins 400 à 500 MW), notre environnement ne serait plus le même, et subirait l'agression paysagère aggravée par de multiples co-visibilités d'une usine d'aérogénérateurs à l'autre !

Cette évolution déraisonnable, injustifiée, sans bénéfice pour le « bien commun » des Corrèziens est inacceptable et ne peut être évitée que par la mobilisation de tous.

L'éolien dans nos communes : un enjeu pour les municipales

Agir pour le Plateau des Etangs, dans le cadre d'un **collectif** réunissant neuf associations qui s'opposent à l'éolien industriel en Corrèze, a lancé une opération de distribution d'une « *lettre ouverte aux électeurs* ³ » qui s'est déroulée du 3 au 7 février dernier. Cette vaste campagne d'information (30 000 boîtes aux lettres, soit environ 70 000 personnes) a été ciblée sur 150 communes de l'Est de notre département, zone la plus convoitée par les promoteurs éoliens.

L'objectif de cette lettre en format A4 recto-verso est triple :

- 1- rappeler aux électeurs le rôle déterminant des élus locaux dans la genèse d'un projet éolien. En effet, l'expérience montre qu'une motion de refus, votée par un conseil

¹ Voir la carte des projets sur notre site : <https://www.eolien-en-correze.fr/>

² <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/239?type=versionimprimable>

³ Lire le texte de la lettre sur notre site : <https://www.eolien-en-correze.fr/>

Spécial Elections Municipales
L'ÉOLIEN DANS NOS COMMUNES

Madame, Monsieur,
Des milliers de Corrèzais sont aujourd'hui concernés par des projets éoliens. Avec l'accord de certains de nos élus locaux, ce projet se voit multiplié et nous en décomptons à ce jour 29, répartis sur 47 communes, pour un total d'au moins 180 éoliennes ! Il est incontestable que ces machines géantes (200 m de haut soit un immeuble de 72 étages), dressés sur des points hauts, visibles à des dizaines de km à la ronde, dégradent durablement nos conditions de vie, l'environnement, la biodiversité, l'image d'une nature préservée qu'offre notre département, l'harmonie et la beauté de nos paysages.

Pour autant, les habitants de nos communes, directement intéressés, ont-ils été associés en amont de ces décisions ?
Préserver nos conditions de vie et notre environnement est un élément essentiel de la gestion locale, c'est pourquoi à l'approche des élections municipales, ce bulletin spécial vous appelle à agir pour obtenir des candidats des engagements clairs sur ces objectifs.

Des promoteurs affairistes aux procédures opaques, des populations tenues à l'écart
Les promoteurs commencent par convaincre le maire afin d'identifier les propriétaires des terrains d'implantation du site et de les démarcher avec sa caution. Ensuite tous les moyens sont bons pour avancer, pressions fiscales, pressions sur les opposants, informations trompeuses et perspectives de loyers annuels mirobolants (plusieurs fois le valeur des terrains occupés) au coût de développement du site en fin de vie des éoliennes (très largement supérieur aux loyers encaissés) reste une bombe à retardement pour les propriétaires qui risquent d'en assumer la charge. La plus grande d'incertitude, voire le secret, concerne toutes les étapes avant l'accord de quelconque engagement l'ensemble de la population qui en subira les contraintes. C'est ainsi que les promoteurs obtiennent des **propriétaires la signature de promesses de bail** qui valent engagements formels et les **délibérations des conseils municipaux** en faveur d'une **étude de faisabilité**, ce grand bien de rien qui sert à approuver cette délibération avec un résultat, accord de la commune sur le projet. Tenue à l'écart, la population n'apprendra l'existence des projets que lorsqu'ils seront très avancés et qu'il sera trop tard pour revenir en arrière : sachant par ailleurs, que tout a été fait pour bloquer toutes les contestations au plus tard.

En France, les éoliennes ne permettent pas de lutter contre le réchauffement climatique
La production électrique française est déjà à près de 90 % non carbonée et non intermittente. Substituer une production non carbonée à une autre ne change rien. Et comme, l'énergie éolienne est **intermittente et non pilotable** (pas de vent, pas d'électricité) elle ne permet pas d'équilibrer production et consommation en continu, 24h/24 sur 365 jours. Ceci implique, faute de capacités industrielles de stockage d'électricité, de recourir aux centrales à gaz qui elles sont émettrices de CO2 ! Situation pire encore : après avoir couvert son territoire d'éoliennes et renoncé au nucléaire, l'Allemagne qui a recours aux centrales à charbon est devenue le premier émetteur de CO2 d'Europe.

Dans notre pays, les éoliennes ne diminuent pas l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz) et ne permettent pas de lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique ! C'est pourtant l'argument clé des promoteurs éoliens. En France, l'essentiel des émissions de CO2 et de gaz à effet de serre n'est pas lié à la production d'électricité mais provient des transports, des bâtiments, de l'industrie, de l'agriculture... C'est là qu'il faut concentrer les efforts !

municipal en réponse aux pressions des promoteurs pour obtenir une délibération favorable aux études de faisabilité, est un élément clé qui peut annuler définitivement un projet naissant.

2- donner les *éléments factuels*, indiscutables, à tous niveaux, qui justifient, en Corrèze, une démarche d'opposition à l'éolien industriel : gisement de vent insuffisant, nuisances sanitaires pour les hommes et les animaux, atteintes multiples de notre riche biodiversité, défiguration pour plusieurs dizaines d'années de notre cadre de vie exceptionnel encore préservé, inefficacité énergétique, économique et climatique.

3- évoquer l'opacité, les non-dits, les omissions volontaires, et autres manipulations affairistes des développeurs éoliens face aux élus et aux propriétaires fonciers.

La presse en a parlé

Les éoliennes s'invitent dans la campagne

Le collectif corrézien demande aux candidats de préciser leur position sur l'éolien industriel

Le collectif corrézien demande aux candidats de préciser leur position sur l'éolien industriel. Le collectif corrézien demande aux candidats de préciser leur position sur l'éolien industriel. Le collectif corrézien demande aux candidats de préciser leur position sur l'éolien industriel.

Le journal **La Montagne** a rencontré à Tulle plusieurs représentants du collectif à l'origine de cette campagne de diffusion et a publié le 21 Février : « **Corrèze : les anti-éoliens profitent des municipales pour poser le débat de l'éolien industriel.** ». Ce temps de rencontre a permis également aux membres du collectif d'échanger entre eux et de mieux se connaître, prélude à d'autres actions communes.

L'éolien s'invite dans le scrutin

Nous nous sommes réunis ce soir pour discuter de nos positions sur l'éolien industriel. Nous nous sommes réunis ce soir pour discuter de nos positions sur l'éolien industriel. Nous nous sommes réunis ce soir pour discuter de nos positions sur l'éolien industriel.

Dans **La Vie Corrèzienne**, en date du 6 Mars 2020, un sujet consacré à notre « lettre aux électeurs » en reprend les principaux thèmes, notamment les procédures opaques des promoteurs, pour conclure sur l'importance d'un engagement des candidats à consulter la population avant toute délibération sur un projet éolien. En fin d'article, les associations du collectif sont citées.

Emission sur France 3 Pays de Corrèze

Alain Chastre, notre trésorier, a été interrogé par téléphone dans le cadre d'un sujet télévisé consacré à l'éolien industriel en Corrèze, court mais efficace, diffusé le 31 janvier, qui lui a permis de préciser nos positions et notre argumentaire au cours d'une émission au ton mêlant le sérieux et l'humour.

Défense des zones humides

Invitation
RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ
29 FÉVRIER 2020
14h30-17h30
à Champagnac-la-Noaille (19)
Maison de la Chasse et de la Nature

Préservez les zones humides !
Pâturées, plantées,
abandonnées, restaurées...
Quelles options choisir pour l'avenir ?

Associations d'habitants et de propriétaires de zones humides
Associations de chasseurs
ARB
CHAMPAGNAC

Cathy a participé, en tant qu'exploitante agricole et adhérente au réseau « zones humides », à une réunion sur la biodiversité organisée le 29 février à Champagnac la Nouaille. En effet, les vaches de « *la ferme de Coudert* » ont de tout temps pâturé les landes humides des Chaux (zone concernée par le projet éolien de Saint-Pardoux) et ce fut l'occasion de préciser les aménagements spécifiques réalisés et l'intérêt reconnu de cette pratique dans le maintien et l'entretien de ces zones humides.

▪ Suivi des projets éoliens locaux

SAINT-PARDOUX LA CROISILLE

Le projet reste dans l'attente du lancement de l'enquête publique mais n'est pas abandonné. Rien n'est encore joué et le promoteur n'est qu'en situation d'attente.

Le TA de Limoges aura à statuer sur 2 recours dans lesquels l'association est requérante :

- Le litige concernant l'autorisation de défrichement qui oppose le promoteur à Agir pour le Plateau des Etangs et 4 autres requérants n'a pas encore été jugé par le TA de Limoges. Fin janvier 2020, nous avons appris que RAZ Energie 8 a produit un mémoire en date du 19 décembre 2019. Une réponse est en cours d'élaboration.
- Pour le recours contentieux contre le permis de construire, formé par l'association et 13 autres requérants, l'audience du TA de Limoges fixée au 26 mars 2020 a été renvoyée à une date ultérieure.

La profession de foi des nouveaux élus de la commune de Saint-Pardoux fait état de l'organisation à venir d'un référendum local au sujet du projet éolien. Nous devons, plus que jamais, rester vigilants.

SAINT-PRIEST DE GIMEL

Ce projet éolien fait l'objet de trois litiges qui restent en attente de jugement soit par le TA de Limoges soit par la CAA de Bordeaux.

- La procédure initiée par RES le 3 mars 2018, devant le Tribunal administratif de Limoges contre le refus du 3 janvier 2018 par le Préfet de d'autorisation d'exploiter le parc éolien, reste en attente d'une date d'audience. L'association agit dans ce litige comme intervenant volontaire (en défense).
- Le recours contentieux, contre le refus du permis de construire (cf. courrier du Préfet le 6 février 2017), lancé par le promoteur RES a été jugé en sa défaveur par le Tribunal administratif de Limoges le 31 octobre 2019. Mais, le 3 janvier 2020, RES a fait appel de la décision du TA auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux. Donc, ce dossier continue devant la CAA. L'association n'est pas partie à ce litige.
- Le recours de RES, contestant la décision du TA de Limoges de rejet relative à l'autorisation de défrichement, se poursuit devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux. La société RES a déposé un mémoire le 10 janvier 2020. Et, le 20 janvier 2020, le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a déposé un mémoire concluant notamment au non-lieu à statuer sur la demande de la société RES. L'association n'est pas partie à ce litige.

En résumé, bien que l'enquête publique, la décision de la CDNPS et les jugements du TA de Limoges lui soient défavorables, le promoteur fait systématiquement appel. Nous devons rester inlassablement en alerte. Cette lutte est donc loin d'être terminée.

▪ Suivi des autres projets dans le département

VEIX ET PRADINES – « Peuch géant »

Après l'avis défavorable de la commission d'enquête, le projet devait être soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) prévue le 13 mars 2020, mais la réunion a été annulée et reportée sine die.

Sur ce projet, voir le site internet de nos amis de l'association **Vues sur les Monédières** : <http://vuessurlesmonedieres.fr/>

MERCŒUR, CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL ET SEXCLES

Le préfet de Corrèze, pour la deuxième fois, par un arrêté en date du 19 Décembre 2019, a repoussé de 3 mois le délai nécessaire pour statuer sur la demande d'autorisation unique du parc de 10 éoliennes du Deyroux porté par Eolfi. En mars 2020, la décision préfectorale a été à nouveau reportée de 3 mois, portant le délai à juin 2020. La CDNPS doit aussi statuer sur ce projet. A suivre de très près.

SAINT-ANGEL

En l'absence à ce jour de recours de la part du promoteur VSB, ce projet est abandonné.

PERET-BEL-AIR ET DAVIGNAC (PUY PERET)

Pas d'évolution : la procédure est toujours en cours devant le Tribunal administratif de Limoges avec nos amis de l'association **Vents de Corrèze** (La Sagne d'Ambrugeat, 19250 Meymac).

FEYT ET LA ROCHE PRES FEYT

Comme prévu dans notre dernier bulletin d'information, le promoteur a déposé le dossier de demande d'autorisation ICPE à la préfecture en Janvier. Dans ce territoire à la riche biodiversité, la prochaine étape sera l'enquête publique. A suivre de près.

▪ [Informations sur les nouveaux projets](#)

SAINT-EXUPERY LES ROCHES

Il semble que la municipalité, devant les réactions d'opposition d'une partie de la population non informée, a évolué dans sa position, après avoir pourtant voté favorablement une délibération du Conseil Municipal en date du 8 mai 2019 en faveur d'une *démarche pour l'étude et la faisabilité d'un projet éolien*. Une réunion publique serait envisagée avant de s'engager davantage sur ce projet. A suivre.

BUGEAT, GOURDON-MURAT, PEROLS SUR VEZERE, BONNEFOND

Après la naissance de ce projet porté par Nordex depuis début 2019 sur les quatre communes, une opposition est en train de se structurer autour d'une nouvelle association : **Mille Vents Debout** (dont le siège est à Orlic, 19170 Pérols-sur-Vézère).

Le débat s'installe parmi les habitants et le Maire de Pérols sur Vézère évoque dans son bulletin de janvier 2020 « *les controverses et disputes passionnées, pour et contre, qui accompagnent le projet NORDEX* ».

AIX, LAMAZIERE HAUTE

Le projet intéresse des biens de section sur les hameaux de Châlons et Le Mareix et les habitants consultés ont, semble-t-il, donné majoritairement un avis favorable.

SAINT-JULIEN LE PELERIN

Un nouveau projet de 4 éoliennes est à l'étude sur Saint-Julien le Pèlerin, commune limitrophe de la zone d'implantation du projet du Deyroux (10 éoliennes), sans l'aval de la municipalité. Des propriétaires fonciers seraient démarchés pour signer des promesses de bail. A suivre.

PERET BEL AIR, SAINT-YRIEIX le DEJALAT

Nouveau projet de 5 à 8 éoliennes à l'étude par le promoteur Aaltopower (depuis avril 2019) sur une zone entre ces deux communes, aux environs du hameau de La Brette. A suivre.

▪ Extraits de revue de presse

Le Monde du 28 février 2020 titre : « **E. Macron veut freiner l'essor de l'éolien terrestre.** » qui reprend une déclaration faite le 14 janvier à Pau : « *Et je le dis en toute amitié, parce que soyons lucides, là aussi : la capacité à développer massivement de l'éolien, il faut être lucide, elle est réduite. Peut-être des porteurs... on pourra le faire... là où il y a du consensus, mais le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. Il y a l'éolien off-shore, qu'on a développé et relancé très fortement, mais de plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux, considèrent que leur paysage est dégradé, ne veulent plus avoir de l'éolien qui s'installe. Je regarde les choses comme vous, telles qu'elles se passent dans les territoires, il ne faut pas l'imposer d'en haut.* »⁴

Quelques jours plus tard, la **Ministre E. Borne**, ministre de la Transition écologique et solidaire, auditionnée le 18 février 2020 par la commission des affaires économiques du Sénat exprimait aussi un ressenti, plutôt nouveau pour elle qui, il y a peu⁵, disait espérer un 100 % renouvelable ! Jugez-en : « *Le développement anarchique de l'éolien [...] est vraiment un énorme sujet, je l'ai dit aux acteurs de la filière. Il y a à la fois des implantations de parcs éoliens en co-visibilité avec des monuments historiques - je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations - ; on a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs, de tailles et de formes variables, qui donnent une saturation visuelle, voire un phénomène d'encercllement autour de certains bourgs, qui est absolument insupportable.* »

Quelques semaines plus tard, le 3 mars, **E. Borne** s'exprimait devant l'Assemblée Nationale (séance des questions au gouvernement) et évoquait⁶ « *une circulaire qui sera adressée aux préfets leur demandant, avec les élus, d'identifier les zones dans lesquelles les éoliennes peuvent se développer sans porter atteinte à notre patrimoine naturel et culturel* », ajoutant qu' « *il appartiendra aux élus d'introduire les protections paysagères correspondantes dans leurs documents d'urbanisme* ».

Mis à part un discours qui tend à favoriser l'éolien en mer, que se passe-t-il chez nos dirigeants politiques ? Est-ce un véritable changement de cap, dont nous ne pourrions que nous féliciter, ou une simple manœuvre de séduction envers les populations rurales à l'approche des municipales, souvent excédées par leur impuissance devant le développement de l'éolien dans leurs communes ?

L'avenir nous dira si ces déclarations d'intention se traduiront par un réel impact au niveau des territoires.

Quoi qu'il en soit, d'ores et déjà, les acteurs de la filière éolienne prennent au sérieux ces déclarations et s'organisent dans la riposte⁷ en proposant une fiscalité au bénéfice des collectivités territoriales pour atténuer les résistances sur le terrain...

⁴ **Extrait vidéo sur** : <https://www.usinenouvelle.com/editorial/emmanuel-macron-ne-croit-pas-a-la-croissance-de-l-eolien-terrestre.N920479>

⁵ https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/11/10/energies-elisabeth-borne-invite-edf-a-envisager-un-scenario-100-renouvelables_6018698_823448.html **et en vidéo** :

http://videos.senat.fr/video.1527985_5e49cfa9ebe3b.programmation-pluriannuelle-de-l-energie---audition-de-mme-elisabeth-borne-ministre-de-la-transitio?timecode=2666547

⁶ <https://www.lemondedelenergie.com/eolien-indispensable-prefets-borne/2020/03/03/>

⁷ <https://www.actu-environnement.com/ae/news/eolien-fee-ser-coherence-objectifs-nationaux-moyens-&35058.php4>

▪ Éléments d'actualité

Nouvel arrêté en faveur de l'éolien terrestre!

Les annonces d'E. Macron et E. Borne, évoquées plus haut, qui ne datent pourtant que de janvier et février dernier, seraient-elles déjà oubliées ?

En effet, publié le 30 mars 2020, un texte modifie l'arrêté du 6 mai 2017 et offre une nouvelle possibilité de déroger à la règle des 1500 m entre installations éoliennes pour bénéficier du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, de six aérogénérateurs au maximum⁸ .

La FEE (France Energie Eolienne) ose tout !



La FEE, représentant actif de la filière éolienne, ne sait plus comment faciliter l'acceptabilité sociale des projets. Elle a diffusé aux Mairies un livret intitulé « Paroles d'élus » ; document aussi disponible sur son site internet. Certains élus locaux y déroulent des propos ironiques sur les « anti-éoliens » et décrivent surtout les « récompenses » qu'ils ont obtenues pour leur commune.

En résumé et pour le dire autrement, comment acheter la paix sociale avec des budgets aux allures de « cadeaux », indument et injustement prélevés sur les administrés-contribuables par le biais de leur facture d'électricité. Non sans avoir au passage raflé la mise et enrichi les promoteurs éoliens. Et surtout en passant sous silence les multiples nuisances, sorte de **double peine** pour les habitants !

Eolien terrestre et réchauffement climatique (suite...)

Type de production	g de CO2 / KWh
éolien	11 g
nucléaire	12 g
hydraulique	24 g
solaire	41 à 48 g
bioénergies	230 g
gaz	490 g
charbon	820 g

Emission de CO2 par KWh produits selon le type de production (Source : données du GIEC)

Nous évoquions dans notre dernier bulletin, le récent rapport de l'Assemblée Nationale sur les énergies renouvelables qui a délié certaines langues, tel M. Carencio (président de la CRE) qui s'exprimait ainsi : « ... le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO2. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de **mensonges** à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique.⁹ ».

Ce message a toujours beaucoup de difficultés à passer la barre et un sondage BVA¹⁰ du mois d'avril 2019 nous permet d'en mieux comprendre les raisons. En effet, comment reconnaître l'inefficacité de l'éolien terrestre dans la lutte contre le réchauffement climatique en France quand le fait que le nucléaire émette peu de CO2 est si peu connu des Français, qui considèrent au contraire très largement (69%) que le nucléaire contribue au dérèglement climatique et que parmi eux, les plus convaincus (86 %) sont les jeunes de 18 à 34 ans !

⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041773916&categorieLien=id>

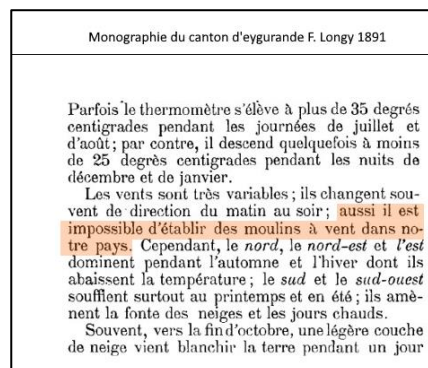
⁹ file:///C:/Users/laporte/Downloads/190404_DiscoursCarencio_AssembleeNationale_ENR.pdf

¹⁰ <https://www.bva-group.com/sondages/francais-nucleaire-sondage-bva-orano/>

Le tableau ci-dessus montre le niveau des émissions de CO2 selon la source. Nucléaire et éolien se partagent bien la production « bas carbone », tandis que charbon et gaz produisent entre 44 et 74 fois plus de CO2 !

Le gisement de vent en Corrèze

Un correspondant nous a envoyé cet extrait d'une monographie écrite en 1891 par le Docteur F. Longy, sur le canton d'Eygurande, qui témoigne du choix de nos anciens de construire des moulins à eau et non des moulins à vent, inadaptés à notre territoire.



■ Dons et adhésions

Votre soutien demeure toujours très important pour conduire les actions engagées et celles à venir. L'adhésion est annuelle et son montant reste inchangé (10 €).

Vous pouvez toujours aider l'association tout en réduisant votre impôt sur le revenu de 66% du montant de vos dons.

En complément du **bulletin d'adhésion**, nous venons de mettre en ligne sur le site internet de l'association un **bulletin de don** destiné à accentuer les contributions espérées pour financer les dépenses inhabituelles de communication engagées pendant la campagne des municipales.

Règlement à adresser au siège de l'association par chèque ou par virement bancaire, accompagné du bulletin d'adhésion ou du bulletin de don renseigné et signé.

Bien cordialement,
Les membres du Bureau de l'association,



La Corrèze Protégeons son patrimoine

https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=0dVJzA-vv1M

Agir pour le Plateau des Etangs – 6, Coudert Bas - 19320 Clergoux - Association loi de 1901 d'intérêt général

<https://www.eolien-en-correze.fr/> - agirpourleplateaudesetangs@orange.fr - 06 84 62 72 51